

Commission chargée d'étudier la
Réalisation d'une nouvelle zone d'arrêt
Pour les bus au Pré aux Moines

**AU CONSEIL COMMUNAL
1304 COSSONAY**

Cossonay, le 25 août 2014

Rapport sur le préavis municipal No 09/2014 relatif à la réalisation d'une nouvelle zone d'arrêt pour les bus au Pré aux Moines

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis ci-dessus s'est réunie à trois reprises.

La 1^{ère} séance nous a permis de poser toutes les questions nous permettant d'apporter des précisions utiles au préavis et nous tenons à remercier M. Georges Rime, syndic, dicastère des transports, ainsi que notre municipal des "routes et chemins", M. Claude Moinat pour toutes les informations et documents remis le 4 août.

Ensuite, nous avons préparé un projet de rapport le 11 ct et demandé des documents complémentaires au secrétariat communal et finalement, la commission s'est réunie le 25 ct, afin de finaliser le présent rapport.

Préambule

Notre commission a accepté de travailler dans l'urgence, puisque la décision rapide de notre conseil communal permettra le cas échéant de faire coïncider la réalisation des aménagements extérieurs prévus dans la construction de la salle polyvalente en même temps que la réalisation de cette nouvelle zone d'arrêt de bus ; ainsi, cela permet une économie financière, mais surtout un gain de temps. L'enquête publique s'est terminée le 18 août sans une seule opposition ou remarque.

Développement

Les réponses de la Municipalité aux questions de la commission nous ont donné entière satisfaction et celles qui méritent à notre avis d'être relevées figurent ci-après.

Pourquoi une gare routière sur un seul côté de la route : ce projet diminue les risques pour les usagers puisque celui-ci leur évite pour la plupart de traverser la route, il permet également aux longs bus articulés de tourner directement et ainsi de ne pas devoir traverser Cossonay et finalement, la solution actuelle d'avoir un arrêt de chaque côté de la route coûterait probablement plus cher et nécessiterait des discussions avec le propriétaire. Nous signalons également que la construction d'un abribus sur le côté Est n'est pas réalisable.

Est-ce que le projet n'est pas surdimensionné ? Avant la démolition de la cantine du Pré aux Moines, 2 zones d'arrêt de bus figuraient côté Est et une côté Ouest qui abritait un seul abribus. Le projet permettra d'accueillir jusqu'à 4 bus en même temps, dont 2 peuvent être articulés, de réaliser 2 abribus et de regrouper au même endroit les arrêts de bus du centre-ville, qui de plus est sur une parcelle dont notre Commune est seule propriétaire. Cela a permis notamment d'effectuer une seule mise à l'enquête. Finalement, le projet comporte 1 seul arrêt de plus que la situation actuelle.

Actuellement, sans compter les arrêts possibles de bus scolaires et du bus intercommunal "Chevilly - Cossonay-Gare", nous pouvons compter 82 mouvements quotidiens du lundi au vendredi contre 28 du samedi au dimanche. Actuellement, les 2 lignes reliant Cossonay sont desservies par des bus articulés et, dans le futur, les lignes du pied du Jura pourraient l'être aussi. N'oublions pas non plus qu'à l'avenir, notre Commune grandissante se devra d'offrir un développement en matière de transports publics et donc une cadence augmentée.

Certes, une zone comprenant l'arrêt de seulement 2 bus permettrait d'avoir un coût légèrement plus faible, mais ce dernier serait nettement plus élevé si une 2^{ème} étape pour réaliser l'arrêt de 2 autres bus s'effectuait plus tard. Notre commission estime impossible de supprimer un arrêt de bus par rapport à la situation actuelle.

D'un point de vue financier, notre Commune est la seule à supporter ce projet, car aucune subvention cantonale ou fédérale ne peut être envisagée et le transporteur, en l'occurrence « MBC », ne prévoit pas du tout de participation financière.

En ce qui concerne la suppression des places de parc, la Municipalité a bien entendu réfléchi à la problématique du parcage lors de manifestations importantes. A court terme, la possibilité sera donnée de parquer en plus sur le chemin du Sau jusqu'à Allens, puis à moyen terme d'autres projets permettront d'accueillir des voitures, comme le projet scolaire de l'ASICOPE et un projet à l'étude sur le terrain des Chavannes. De plus, depuis que les places de parc sont payantes au Pré aux Moines, le comportement des usagers a passablement changé. Le parking des Chavannes est nettement mieux utilisé et celui du Pré aux Moines comporte de nombreuses places libres. Nous relevons que le nombre de places supprimées est assez faible (12) et notons qu'actuellement plusieurs places de parc ne sont pas disponibles puisque l'arrêt de bus côté Ouest couvre une partie d'entre-elles.

Malheureusement, il sera nécessaire de supprimer des arbres afin de permettre le passage des bus, mais le projet complet de la salle polyvalente permet de planter plus d'arbres que le projet d'arrêt de bus n'en diminue. De plus, le projet prévoit sur 2 grandes zones à arboriser, ainsi que deux plus petites, de la verdure.

Conclusions générales

Ce projet se veut anticipatif, puisqu'il permettrait d'accueillir des bus à une fréquence plus importante et contribuer ainsi au développement des transports publics.

L'emplacement est idéal, à proximité du centre culturel et des commerces de la localité, ainsi que du Funiculaire et une sécurité accrue pour les usagers avec un accès sur un seul trottoir. Les bus articulés n'auront plus de détour à effectuer. Pour une Commune de notre taille, offrir 2 abribus à sa population et celle environnante est une nécessité.

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal No 09/2014
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

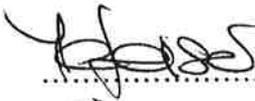
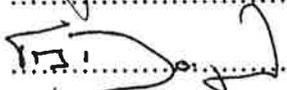
- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 260'000.-, pour permettre la réalisation d'une zone d'arrêt des bus dans la partie nord du Pré aux Moines ;
- De financer ces travaux par un emprunt auprès d'un établissement financier ou par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- De porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

Pour la commission :

Leiser Marie-Claire

Borgeaud Michel-Alain

Blanc Philippe


.....

.....

.....